

ANNEXE 11 – Rapport final du Comité de liaison et de suivi



**Projet de démonstration d'une unité de traitement de gaz extraits d'appareils
de réfrigération et de climatisation**

**Rapport du Comité de liaison et de suivi
Version finale**

28 mai 2013

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378
Montréal (Québec) H4E 1A8

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE	1
2	LE COMITÉ DE LIAISON ET DE SUIVI	1
2.1	Mandat	1
2.2	Composition	2
2.3	Règles de fonctionnement	3
2.4	Calendrier des thématiques abordées et approche préconisée	4
3	LES ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS IDENTIFIÉS	5
4	LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	6
5	LES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ DU PROJET	8
6	L'EXPÉRIENCE CITOYENNE DES MEMBRES DU COMITÉ	10

1 CONTEXTE

Depuis 2008, Recyclage ÉcoSolutions se spécialise dans la gestion, le démantèlement et le recyclage d'appareils de réfrigération et de climatisation, notamment dans le cadre du programme Recyc-Frigo d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ces activités, l'entreprise extrait des appareils les gaz réfrigérants et agents de gonflement qu'ils contiennent. À l'heure actuelle, ces matières sont acheminées et traitées hors Québec, en Alberta et aux États-Unis.

Face à ce constat, Recyclage ÉcoSolutions a choisi de développer le créneau du traitement des gaz réfrigérants et agents de gonflement afin de diversifier ses activités. Afin d'y arriver, l'entreprise a mis sur pied un projet de démonstration d'une unité de traitement des gaz réfrigérants et agents de gonflement basée sur la technologie de plasma à vapeur d'eau.

Dans le cadre de ce projet de démonstration, l'entreprise a choisi de mettre sur pied, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, un Comité de liaison et de suivi composé de citoyens.

Ce document présente le rapport du Comité, qui est le fruit de cinq rencontres thématiques où les membres ont pu en apprendre davantage sur le projet, poser leurs questions et faire part de leurs commentaires, suggestions et préoccupations.

2 LE COMITÉ DE LIAISON ET DE SUIVI

Cette section présente le Comité de liaison et de suivi plus en détail.

2.1 Mandat

Le mandat original du Comité de liaison et de suivi s'articulait autour de deux axes :

Appuyer Recyclage ÉcoSolutions dans l'identification des conditions d'acceptabilité du projet de démonstration et pour l'implantation d'une unité commerciale

Assurer le suivi du projet de démonstration

Il est à noter que la portion « suivi » du mandat du Comité ne pourra être réalisée comme prévu initialement. En effet, le projet de démonstration de Recyclage ÉcoSolutions devait à l'origine débiter en décembre 2012 à son usine de Laval. Suite à des délais dans l'octroi du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), le projet devra plutôt débiter en avril 2013. Recyclage ÉcoSolutions s'est engagé à communiquer le calendrier des tests auprès des membres du Comité et à les recevoir à

l'usine s'ils souhaitent visiter l'unité une fois qu'elle sera active. De plus, une rencontre de suivi avec le Comité est prévue cet automne.

Afin de remplir leur mandat, les membres du Comité se sont engagés au début du processus à :

- Participer aux rencontres;
- Prendre connaissance de l'information et échanger sur le projet;
- Identifier leurs besoins d'information et les personnes-ressources à rencontrer;
- Discuter de différents enjeux liés au projet de façon ouverte et critique;
- Donner leur opinion et recommandations sur les différents aspects du projet, notamment sur ses conditions d'acceptabilité;
- Contribuer à la rédaction d'un rapport à la fin du processus de consultation, le valider et l'adopter.

Pour ce qui est du développement du rapport final, les membres du Comité ont d'abord commenté la proposition de table des matières lors de la rencontre thématique du 5 février 2013. Une table des matières révisée, basée sur les changements suggérés par les membres du Comité, a été utilisée pour structurer ce rapport. Le rapport préliminaire a ensuite été présenté au Comité lors de la rencontre du 8 avril 2013. Suite aux commentaires reçus, une version révisée a été validée par le Comité.

2.2 Composition

Le Comité de liaison et de suivi est composé des membres suivants :

Nom	Détail
Guy Bergeron	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de production chez Aliments Glutino, voisin de l'usine de Laval • Citoyen de Laval
Sylvain Coulombe	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisé en procédés plasma à l'Université McGill • A participé aux deux premières rencontres du Comité
Sylvie Desrochers	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenne de Laval • Fondatrice du Quartier vert du Marigot
Anouk Fortier	<ul style="list-style-type: none"> • Future citoyenne de Laval
Jean-Pierre Genest	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyen de Blainville • Siège également sur le Comité de bon voisinage de l'usine Stalex
Louis-Delmont Lafond	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyen de Laval
Sylviane Silicani	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenne de Laval
Michel Thivierge	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyen de Laval • Vice-président du Comité environnement de l'Association des retraités en éducation du Québec pour la région de Laval, Laurentides et Lanaudière

Les personnes suivantes ont également participé au Comité de liaison et de suivi à titre de personnes-ressources ou d'observateurs. À noter que les personnes-ressources ont été invitées à titre d'experts dans un domaine donné afin de répondre aux questions des participants.

Nom	Entreprise ou organisme	Détail
Pierre Carabin	PyroGenesis	Observateur (toutes les rencontres)
Kim Cornelissen	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)	Personne-ressource (rencontre thématique du 3 décembre 2012)
Luc Landreville	Représentant de la Ville de Laval	Observateur (rencontres thématiques du 5 et du 19 novembre 2012, et rencontre du 8 avril 2013)
Jacques Normandeau	Consultant Toxicologue, Direction de la santé publique des Laurentides	Personne-ressource (rencontre thématique du 14 janvier 2013)
Martine Lanoue	Représentante de la Ville de Laval	Observatrice (rencontre thématique du 5 février 2013)

2.3 Règles de fonctionnement

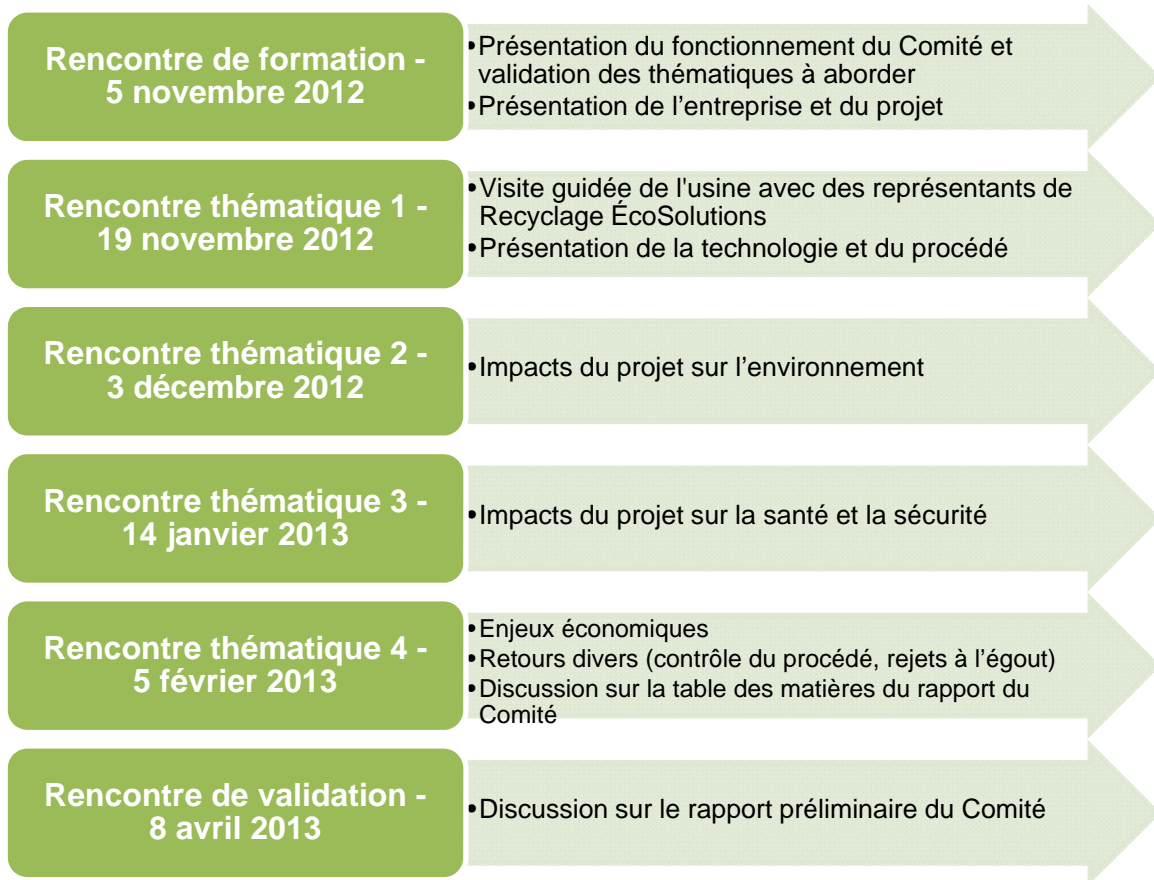
Les règles de fonctionnement du Comité, approuvées par les membres lors de la rencontre de formation du 5 novembre, sont présentées ci-dessous :

1. Le dialogue est franc, honnête et courtois;
2. Les rencontres sont encadrées par un animateur;
3. Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent de base pour les échanges et les discussions;
4. Le Comité peut désigner un président pour faciliter les échanges avec l'entreprise et les communications avec les membres;
5. Le Comité peut désigner un porte-parole pour éventuellement faciliter les échanges avec les médias. Le porte-parole peut être le président;
6. Les thèmes de discussion sont approuvés et déterminés par les membres du Comité, à la suggestion de ces derniers ou des représentants de Recyclage ÉcoSolutions;
7. Recyclage ÉcoSolutions fournit le plus rapidement possible l'information en réponse aux questions soulevées par les membres du Comité;
8. Un compte rendu interne est rédigé après chaque rencontre. Ce compte rendu sera validé auprès des membres du Comité et rendu public par la suite, à la fin du processus.

À la suite de la première rencontre du Comité, il a été convenu qu'aucun président ou porte-parole ne soit nommé et que Recyclage ÉcoSolutions fasse plutôt appel au Comité au besoin.

2.4 Calendrier des thématiques abordées et approche préconisée

Le calendrier des rencontres et des thématiques abordées est présenté ci-dessous.



L'approche participative par atelier et par activités en petits groupes a été utilisée lors des rencontres afin de privilégier un dialogue informé et ouvert. L'image ci-jointe présente un exemple du résultat d'une activité interactive sur des enjeux et préoccupations liés à l'environnement.

Une visite de l'usine a également été effectuée lors de la première rencontre thématique pour présenter l'unité de plasma à vapeur d'eau à tous et favoriser une meilleure compréhension du projet.



3 LES ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS IDENTIFIÉS

Tout au long des rencontres, les membres du Comité ont eu l'opportunité de prendre connaissance du projet de démonstration, de faire part de leurs commentaires et suggestions, et d'identifier des enjeux et préoccupations liés à divers aspects du projet. Les principaux enjeux et préoccupations soulevés par le Comité sont présentés dans la section suivante.

Ces enjeux et préoccupations ont servi de base à l'identification des conditions d'acceptabilité du projet. Ces conditions sont détaillées dans la section 5 du présent rapport.

Traitement de l'eau de procédé

- La viabilité du système de traitement mis en place par Recyclage ÉcoSolutions, qui n'a jamais été testé, s'est révélée être une source d'inquiétude.
- Plus particulièrement, les membres du Comité ont souhaité obtenir l'assurance que le produit final rejeté dans les égoûts serait neutralisé, conforme à la réglementation en place en ce qui a trait au niveau acceptable de fluor, et sans danger.
- Les risques d'accident liés à l'utilisation de la soude caustique dans le cadre du traitement de l'eau ont également soulevé des interrogations.

Santé et sécurité des employés

- Cet élément a été soulevé à plusieurs reprises par les membres du Comité. Ils ont notamment été préoccupés par la ventilation et la température ambiante de l'usine, de la salle de contrôle et de la salle de procédé, et par la sécurité des opérateurs.
- Plusieurs questions ont également été posées sur les mesures d'urgence en place et la formation offerte aux employés.

Fonctionnement du système de contrôle

- Les membres du Comité se sont montrés inquiets du fait que le système de contrôle de l'unité au plasma fonctionne à l'électricité, via un ordinateur, et des conséquences possibles en cas de panne de courant.
- De plus, la nécessité de la présence d'un opérateur sur place en tout temps lors des tests a été soulignée.

Risque d'incendie et d'explosion

- Le risque potentiel d'incendie et d'explosion - l'unité au plasma à vapeur d'eau traitant principalement des gaz, et ce, à très hautes températures - a été une source de préoccupation pour le Comité.

Justification du projet

- Les membres du Comité ont été sensibles à la justification environnementale du projet, particulièrement au niveau de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au besoin de limiter l'exportation de gaz traités hors Québec.
- L'utilisation d'une technologie développée par une entreprise québécoise, afin de répondre en grande partie aux besoins du Québec, a également été perçue comme étant un atout indéniable du projet.

Qualité de l'air et émissions atmosphériques

- Les membres du Comité ont posé plusieurs questions relatives aux rejets atmosphériques lors des rencontres. Ces questions touchaient notamment aux émissions potentielles en cas de fonctionnement normal et anormal de l'unité, par exemple au niveau de la présence de gaz carbonique, de dioxines et furannes et autres substances potentiellement toxiques.
- Les membres du Comité ont également souligné la nature théorique de la modélisation des émissions effectuée par Recyclage ÉcoSolutions en amont du projet, précisant que des résultats différents pourraient être obtenus lors des tests.

Présence potentielle d'odeurs

- La question des odeurs a été soulevée par le Comité. Cet aspect a notamment été identifié comme étant essentiel au bon voisinage.

Bruit

- Tout comme pour la présence d'odeurs, les membres du Comité ont souligné que la question du bruit devait être prise en compte par Recyclage ÉcoSolutions dans une perspective de bon voisinage.

4 LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Les membres du Comité ont fait plusieurs recommandations à Recyclage ÉcoSolutions au gré des rencontres thématiques. Ces recommandations sont présentées ci-dessous, en lien avec les enjeux et préoccupations détaillés à la section 3.

À noter qu'aucune recommandation spécifique n'a été proposée pour le risque d'incendie et d'explosion, la justification du projet, la présence potentielle d'odeurs et le bruit, le Comité ayant jugé que ces éléments avaient été traités de manière satisfaisante par Recyclage ÉcoSolutions dans le cadre des rencontres thématiques.

Traitement de l'eau de procédé

- S'assurer qu'un camion est disponible en tout temps pour récupérer l'eau résultant du procédé en cas d'un mal fonctionnement du système de traitement lors des premiers tests, afin qu'elle soit traitée par un sous-traitant compétent (ex. Véolia).

Santé et sécurité des employés

- Protéger les boutons d'alarme pour éviter un arrêt involontaire de l'unité.
- Faire appel à un ingénieur-conseil pour effectuer une analyse approfondie de l'environnement d'opération, plus particulièrement en ce qui a trait à l'aménagement, à la ventilation et à la température ambiante dans la salle de procédé et l'usine.

Fonctionnement du système de contrôle

- S'assurer d'utiliser des batteries pour assurer un approvisionnement continu à l'ordinateur (*uninterrupted power supply*).
- Acheter et installer une génératrice pour assurer une alimentation de secours à l'unité en cas de panne de courant.

Qualité de l'air et émissions atmosphériques

- Rendre le projet "carboneutre" en plantant des arbres pour compenser les émissions de GES.

De plus, les membres du Comité ont eu l'opportunité de commenter les **moyens de communication** proposés par Recyclage ÉcoSolutions pour informer les citoyens du milieu, dans la perspective où une unité commerciale serait implantée dans un site à définir au Québec. Pour le Comité, les trois moyens de communication incontournables à mettre en œuvre sont les suivants :

1. Site internet interactif

- Le site internet devrait être mis à jour fréquemment.
- Il devrait notamment contenir une fiche descriptive du projet et une section questions-réponses. Il est important que son contenu soit vulgarisé. De plus, le site pourrait présenter un compteur des émissions de GES évitées par le projet et/ou du volume de gaz réfrigérants éliminés.
- Une réponse aux questions formulées par les citoyens devrait être reçue dans les 48 heures. Un accusé de réception devrait être généré et envoyé automatiquement.
- Les partenaires de Recyclage ÉcoSolutions pourraient être mis à contribution en ajoutant des liens sur leurs sites corporatifs menant au site de l'entreprise.

2. Rencontres d'information publiques

- Les rencontres doivent favoriser des interactions directes avec les citoyens et des journalistes devraient être invités pour relayer l'information via les médias locaux.
- Il serait également intéressant pour Recyclage ÉcoSolutions d'utiliser des tribunes existantes pour parler du projet, telles que les réunions du conseil municipal ou des salons et conférences.
- Une visite de l'usine pourrait être organisée, par exemple pour les écoles du quartier.

3. Agent de liaison communautaire

- Un agent bilingue, dédié à une fonction de liaison avec les citoyens, devrait être embauché. Selon les besoins, une personne-contact à l'interne, habilitée à répondre aux questions des citoyens sur le projet, pourrait jouer ce rôle.
- Cette personne doit bien connaître le projet et avoir des notions scientifiques pour pouvoir bien expliquer le procédé.

5 LES CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ DU PROJET

À partir des enjeux et préoccupations identifiés à la section 3 et des recommandations du Comité présentées à la section 4, cette section dégage les indications du Comité liées à l'acceptabilité sociale.

Ainsi, le Comité est d'avis que les principales conditions pouvant favoriser l'acceptabilité sociale du projet de démonstration et pour l'implantation d'une unité commerciale sont :

Un suivi systématique du traitement de l'eau

- Les citoyens doivent posséder des indications qui les rassurent sur la fiabilité des installations de traitement de l'eau et sur la mise en oeuvre d'un programme systématique de surveillance, notamment des rejets à l'égoût.
- En ce sens, le respect des normes applicables est incontournable.
- Des mesures spécifiques doivent également être prévues pour un entreposage et une manipulation sécuritaire de la soude caustique, une matière chimique corrosive utilisée dans le traitement de l'eau.

Des mesures pour assurer des conditions de travail saines

- La présence de conditions de travail saines pour les employés est un reflet de la proactivité de Recyclage ÉcoSolutions dans le traitement des nuisances potentielles associées au projet, ce qui contribue à établir un lien de confiance essentiel avec les citoyens et ses employés.
- Une analyse complète des besoins en ce sens doit être effectuée par une firme indépendante et compétente. De plus, une formation adéquate doit être offerte à tous les employés pour le projet, et ce de façon continue.
- Des solutions techniques efficaces doivent être apportées rapidement si des lacunes sont observées, particulièrement au niveau de la ventilation et de la température.

Des mécanismes de contrôle fiables en tout temps

- Les citoyens doivent être convaincus que le fonctionnement du système de contrôle de l'unité au plasma à vapeur d'eau est fiable et efficace, peu importe les conditions d'opération.
- Un plan de gestion des urgences complet doit être élaboré et mis en oeuvre, avec un accent particulier sur des mesures concrètes pour prévenir les risques liés aux pannes de courant.
- Recyclage ÉcoSolutions doit veiller à ce qu'un opérateur soit présent sur place en tout temps lors du fonctionnement de l'unité, et ce jusqu'à ce que l'entreprise ait la certitude que le système de contrôle soit totalement efficace de façon autonome.

Une compréhension partagée de la justification du projet

- La reconnaissance du besoin de développer une infrastructure de traitement des gaz réfrigérants et agents de gonflement peut faciliter son acceptation.
- Ainsi, il est important de faire de la sensibilisation auprès de la population et de mettre l'emphase sur le besoin de limiter l'exportation de nos "déchets".

Une communication claire des avantages de la technologie choisie

- Une des conditions pour que les citoyens démontrent de l'ouverture à une nouvelle technologie est la présence d'une plus-value, notamment sur le plan environnemental.
- Recyclage ÉcoSolutions doit donc s'assurer de bien communiquer les avantages de la technologie au plasma à vapeur d'eau par rapport aux technologies conventionnelles existantes, tout en soulignant qu'il s'agit d'un choix technologique soutenant l'innovation québécoise.

Un programme de surveillance et de suivi en place

- Des mesures concrètes et efficaces de prévention et de gestion des nuisances potentielles peuvent contribuer à créer un sentiment de confiance dans la population par rapport au projet.
- La présence d'un programme de surveillance et de suivi rigoureux en ce qui a trait au traitement de l'eau, aux odeurs, au bruit et à la qualité de l'air est donc essentielle à l'intégration du projet dans son milieu d'accueil, particulièrement dans une perspective de bon voisinage.

Légitimité du processus d'échange

- Un ensemble de moyens doit être mis en place pour favoriser une communication bidirectionnelle avec les citoyens dans toutes les phases du projet.
- En ce sens, l'ouverture du promoteur à considérer les commentaires et suggestions des citoyens et à adapter son projet en conséquence est essentielle.
- Un site internet à jour, des rencontres d'information publique et la présence d'un agent de liaison communautaire à temps plein ou d'un point de contact à l'interne sont autant de moyens incontournables pour communiquer avec le milieu.

6 L'EXPÉRIENCE CITOYENNE DES MEMBRES DU COMITÉ

La rencontre du 8 avril 2013 a permis de sonder les membres du Comité sur leur expérience citoyenne dans le cadre de la démarche d'information et de consultation de Recyclage ÉcoSolutions. À l'unanimité, les membres présents ont indiqué qu'ils avaient apprécié leur expérience au sein du Comité et qu'ils étaient disponibles pour poursuivre des rencontres de suivi en temps et lieu.

Le souci de vulgarisation des experts, l'intérêt réel du promoteur pour les commentaires et suggestions, ainsi que sa diligence à répondre aux questions et à faire les suivis demandés ont été soulignés par le Comité. Le côté instructif de l'exercice et l'opportunité d'avoir un impact concret ont également été mentionnés comme ayant contribué à l'expérience positive des membres du Comité.



Les membres du Comité, de gauche à droite :

Guy Bergeron, Alain Communal (observateur pour Recyclage ÉcoSolutions),
Pierre Carabin (observateur pour PyroGenesis), Anne-Marie Bégin (observatrice
pour Recyclage ÉcoSolutions), Sylviane Silicani, Anouk Fortier, Louis-Delmont
Lafond, Alain Boisvert (observateur pour Recyclage ÉcoSolutions),
Michel Thivierge et Jean-Pierre Genest.

Absente : Sylvie Desrosiers.